

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du jeudi 18 avril 2024 à 21h00

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 18 avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Thierry Gouix, Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Julia Quellien, Franck Robillard.

Procuration : Nicolas Gilles à Bruno Onfroy, Olivier Pinel à Franck Robillard, Sarah Balouka à Julia Quellien, Clarisse Fougeray à Laurence Adam

Excusés : Nicolas Gilles, Olivier Pinel, Sarah Balouka, Clarisse Fougeray

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence Adam

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du conseil du 28 mars
- 2 – Vote des subventions aux associations
- 3 – PLU : présentation du projet de modification
- 4 – Avenant à la convention avec la CCVOO relatives au service d'instruction des actes d'urbanisme

Questions et informations diverses
- préemption

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2024.

2- Vote des subventions aux associations

Délibération 35/2024

Julia Quellien présidente de la commission « culture, loisirs, associations » propose les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant voté 2023	Montant demandé en 2024	Montant proposé par la commission	Montant voté en 2024
Trimaran (12 pour et 1 non-participation au vote)	6000,00€	6400€	6000€	6000€
Comité des Fêtes (unanimité)	1000,00€	-	1000€	1000€
Club de l'Amitié (unanimité)	1000,00€	1000€	1000€	1000€
Inter Odon Football Club (unanimité)	1200,00€	-	1350€	1350€
Association défense du patrimoine (unanimité)	800,00€	800€	800€	800€
Association des P'tits Bulliens (1 non-participation au vote)	500,00€	250€	250€	250€

Philosophes de la Percu (unanimité)	300,00€	300€	300€	300€
Anciens combattants (unanimité)	300,00€	-	300€	300€
CALVAG (unanimité)	200,00€	200€	200€	200€
Société de chasse (unanimité)	400,00€	450€	400€	400€
Solidarité 3 villages (2 non-participations au vote)	300,00€	300€	300€	300€
AVTE (unanimité)	200€	300€	200€	200€
APE de Paul collège (unanimité)	-	-	200€	200€
Association don du sang (unanimité)	80,00€	-	80€	80€
JCFI -Judo Club Fayacain (unanimité)	520,00€	520€	580€	580€
Côte 112 (unanimité)	-	1€/hab.	100€	100€
Association Gym expression en Val es Dunes	30,00€	-	30€	30€
Association locale ADMR de Saint-André sur orne (unanimité)	200,00€	-	200€	200€
SSIAD Bourguébus (unanimité)	200.00€	200€	200€	200€
MFR Maltot	-	100€	50€	50€
MFR Pointel (Orne)	-	-	50€	50€
Thury pleine air	-	-	90€	90€
Projet Vietnam Asso	-	-	300€	300€
TOTAL	12 730€			14 280€

Le total des subventions attribuées par la commune aux associations mentionnées ci-dessus, se porte à 14 280€.

Le conseil municipal accepte et adopte les propositions de la commission.

3 – PLU : Présentation du projet de modification

Délibération 36/2024

Franck Robillard présente le projet de notice de présentation du PLU. Il rappelle que les objectifs de la modification du PLU sont les suivants :

- Modification du règlement graphique :
 - Permettre l'ouverture à l'urbanisation de zones 2AU
 - Créer et /ou ajuster les emplacements réservés
 - Compléter l'identification des éléments remarquables du paysage (haie, chemins, mares, ...) et des espaces boisés classés
 - Corriger une erreur matérielle
 - Ajuster à la marge les limites de certains secteurs au bénéfice de la zone N et/ou A
- Modification de quelques points du règlement écrit

Franck Robillard informe les membres du conseil que dès que la notice de présentation est validée, les prochaines démarches seront :

- de saisir la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) pour un examen au cas par cas du dossier, et savoir si nous sommes ou non soumis à évaluation environnementale (consultation de 2 mois)
- nous pourrons ensuite notifier le dossier aux Personnes Publiques Associées (1 mois)
- puis organiser l'enquête publique.

Franck Robillard demande donc aux membres du conseil, après exposé du projet, d'approuver ce dernier.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de modification du PLU

- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette modification

4 – Avenant à la convention avec la CCVOO relatives au service d’instruction des actes d’urbanisme

Délibération 37/2024

Franck Robillard informe le conseil municipal que la loi « climat de résilience » du 22 août 2021 prévoyait, au 1^{er} janvier 2024, le transfert automatique de la police de la publicité extérieure aux Présidents des EPCI pour les communes de moins de 3500 habitants des intercommunalités non compétentes en matière de PLU, la loi de Finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 est revenue sur cette disposition, en transférant aux Maires cette prérogative.

Exercer la police de la publicité sur son territoire c’est :

- instruire les demandes d’autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables à l’installation, la modification et au remplacement des publicités, des pré-enseignes et des enseignes ;
- contrôler le respect de la réglementation sur sa commune ;
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l’infraction à la connaissance de la justice pénale.

Les maires des communes de la communauté de communes Vallées de l’Orne et de l’Odon sont devenus compétents en matière de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024.

Face à ce revirement pour lequel les communes n’ont pas eu la possibilité de se préparer, il est proposé à notre commune de mettre à disposition les compétences des agents du SIMAU.

Franck Robillard rend lecture de l’avenant à la convention fixant les modalités de fonctionnement du SIMAU signée entre la communauté de communes et ses communes membres, et propose au conseil municipal que la commune délègue l’instruction des demandes d’enseigne au SIMAU à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu’au terme de la convention initiale.

Les missions seraient donc réparties de manière suivante :

Engagement de la commune :

- Pour le traitement des dossiers :
 - Assurer la réception en commune des demandes d’enseigne déposées de façon dématérialisée et de manière papier
 - Assurer la transmission de l’ensemble des dossiers reçus au SIMAU.
 - Assurer le traitement des dossiers conformément à la convention en vigueur.
- Exercer le contrôle des installations sur son territoire et constater les infractions.

Engagement de la Communauté de Communes :

- Ouvrir la possibilité pour les pétitionnaires de déposer les demandes d’enseigne de manière dématérialisée sur le Guichet Unique

Mission du service instructeur :

- Instruire les demandes d’enseigne conformément à la convention en vigueur et en application de la réglementation applicable.

Franck Robillard ajoute que pour répondre au mode de répartition du coût de fonctionnement du service par commune défini dans la convention en vigueur, le décompte d’un dossier d’autorisation préalable de pose d’enseigne sera proratisé à hauteur 0,7 équivalent PC.

Franck Robillard propose au conseil municipal de :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant pour confier l'instruction de ses demandes de publicités extérieures au SIMAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Délibération 38/2024

- Franck Robillard revient sur l'acquisition du bien à la Bruyère par voie de préemption voté lors du dernier conseil. En effet après retour du notaire, il a été nécessaire de demander l'avis des Domaines sur cette acquisition. Franck Robillard présente donc l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien, déterminée à 201 000€.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Franck Robillard approuve à l'unanimité l'acquisition de ce bien pour 200 000€.
Franck Robillard informe aussi qu'un rendez-vous téléphonique est prévu avec l'EPFN (Etablissement Public Foncier de Normandie) qui a pour vocation des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens du code de l'urbanisme, ainsi que des études de travaux contribuant aux mêmes objectifs. Son action se situe en amont d'un aménagement.
- Parcelle B 396 : le conseil municipal s'interroge sur la légalité de la construction et précise qu'en cas d'infraction, le conseil municipal propose à Monsieur le Maire de régulariser par une procédure, en effet étant en zone N, aucune construction n'est possible.
Un courrier de demande de régulariser sera adressé au propriétaire, dans un premier temps.
- Franck Robillard informe que la CCVOO a le projet de vendre 2 écrans de salle de réunion. La commission finance avait inscrit 1 000€ au budget primitif. Franck Robillard se renseignera du prix de vente des 2 écrans.
- Bruno Onfroy demande les horaires des cérémonies du 8 mai prochain. Franck Robillard propose 11h30 au monument aux mort de Bully 11h45 au monument de Feuguerolles. Des affiches seront disposées dans les tableaux d'affichage.
- Franck Robillard rend compte du rendez-vous avec les propriétaires du Béton Vibré. Ils restent sur leur position et veulent reprendre une activité béton, et faute de leur trouver un terrain, ils souhaitent se réinstaller sur Feuguerolles-Bully.

Séance levée à 22h50